

PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE POUR LA CONSOMMATION HUMAINE	RI.ZA.99.01.00.01	Afrique du Sud
	juillet 2013	

I. Domaine d'application

<i>Description du produit</i>	<i>Code NC</i>	<i>Pays</i>
		Afrique du Sud

II. Certificat bilatéral

Code AFSCA	Titre du certificat	
ZA.99.01.00.01	Certificat de non-manipulation	1 p.

III. Conditions générales

Les services vétérinaires sud-africains ont prévu un certificat à utiliser lorsque des marchandises sont exportées d'un autre pays via la Belgique où elles ont été temporairement stockées dans un entrepôt frigorifique.

Le certificat de non-manipulation peut être utilisé aux conditions suivantes :

- l'envoi entrant dans l'entrepôt frigorifique est accompagné d'un certificat original complètement rempli,
- l'envoi entrant ne subit aucune manipulation.

IV. Conditions de certification

Le certificateur attribue un numéro de référence au certificat selon la procédure en vigueur.